



RAPPORT DU GROUPE SPECIAL DU GATT SUR LES
PRATIQUES DES SOCIETES PROVINCIALES DES ALCOOLS

OTTAWA -- L'honorable Pat Carney, ministre du Commerce extérieur, a confirmé aujourd'hui que le rapport du Groupe spécial du GATT qui a examiné la plainte déposée par les pays de la CEE relativement à certaines pratiques des sociétés provinciales des alcools a été remis aux deux parties en cause. Le gouvernement examine actuellement le rapport et des discussions sont en cours avec les gouvernements provinciaux et les industries visées.

Le Groupe spécial a conclu que les pratiques des sociétés provinciales des alcools concernant les majorations différentielles, les critères de listage et la distribution, qui établissent une discrimination contre les boissons alcoolisées importées, doivent respecter la règle du GATT relative au traitement national (c'est-à-dire que l'on accorde aux produits importés un traitement non moins favorable que celui consenti aux produits nationaux).

Le gouvernement se penche sur les options possibles en la matière et annoncera le résultat de son examen en temps et lieu.

M^{me} Carney a pris note du fait que le Canada accorde beaucoup d'importance au maintien d'un système commercial multilatéral efficace et compte sur la coopération des provinces pour trouver une solution satisfaisante à cette question.

-30-

Pour de plus amples renseignements, les médias peuvent s'adresser à :

M. Pierre Pichette
Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires extérieures
(613) 995-1877